



Répartition vente en indivision

Par **Maison75**, le **26/05/2020** à **18:37**

Bonjour,

Bonjour,

Propriétaires d'un bien en indivision, nous sommes en train de finaliser la vente de celui-ci.

Nous sommes 2 propriétaires à 50%.

Nous nous sommes mis d'accord sur la répartition des revenus de la vente.

Quel est donc le processus de vente ?

Est-il possible que les propriétaires se mettent d'accord sur une répartition différente que celle des quotes-part ?

D'avance, merci pour votre retour.

Bien cordialement,

Par **youris**, le **26/05/2020** à **20:09**

bonjour,

le notaire répartira le prix de vente selon les droits indivis de chacun dans ce bien vendu.

il est possible de faire d'autres répartitions mais cela revient à faire des donations qui doivent être notariées.

salutations